

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement  
De LA ROCHE SUR YON

**SEANCE DU 4 FEVRIER 2025**

N° OM04022502  
CM/BB

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de février, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Christian GUENION, 2<sup>ème</sup> vice-Président.

Date de convocation : 29/01/2025

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36  
Nombre de votants : 28

Nombre de présents : 28  
Nombre de oui : 29

**PRESENTS :** Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Didier DOLE (suppléant), Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Anne ROY, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal BECOT, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jérôme CARVALHO, Sylvie MARIOT, Nicolas JAUNET, Joël MERCIER, Claude BENETEAU (suppléant), Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Anthony GRIMAUD, Philippe RIPAUD, Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Lionel GAZEAU, Frédéric PORTRAIT, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Edwige GODET, Jean-Pierre RATOUIT (pouvoir à NICOLAS JAUNET), Valérie TONARELLI, Hélène MADORRA, Isabelle MOINET, Yannick SOULARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Président s'étant retiré,  
Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de monsieur Christian GUENION, 2<sup>e</sup> vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>4 638 365,84</b>
	Réalisé :	<b>407 398,05</b>
	Reste à réaliser :	<b>27 117,78</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>4 638 365,84</b>
	Réalisé :	<b>4 620 809,84</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>7 354 792,50</b>
	Réalisé :	<b>6 238 151,10</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>7 354 792,50</b>
	Réalisé :	<b>7 719 581,80</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Investissement :</b>		<b>4 230 967,79</b>
<b>Fonctionnement :</b>		<b>1 488 430,70</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>5 719 398,49</b>

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par :  
Christian Guenion  
Date de signature : 06/02/2025  
Qualité : SCOM Est Vendéen - 2eme  
Vice-Président

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Yannick Soulard  
Date de signature : 06/02/2025  
Qualité : Président du SCOM  
Est Vendéen

Yannick SOULARD

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Christian GUENION